

INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2020

- **Mesures spécifiques mises en place dans le cadre du contexte sanitaire du COVID**

Les journées Européennes du patrimoine auront lieu uniquement dans l'hypothèse où les directives nationales ne s'y opposent pas.

Des mesures de précaution adaptées à la situation sanitaire seront mises en place :

- respect des mesures de distanciation physique dans les files d'attente, les espaces de circulation et les salles d'audience ;
- respect de la signalétique et des marquages au sol mis en place ;
- **port du masque obligatoire** ;
- désinfection obligatoire des mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'accueil du palais de justice ;
- animations accessibles uniquement sur inscription afin de maîtriser le nombre de visiteurs présents dans l'enceinte du palais de justice ;
- limitation des groupes de visites à 10 personnes au lieu de 20 et des conférences à 20 personnes au lieu de 40 afin de garantir le respect de la distanciation sociale;

- **Lieux**

La projection cinématographique du film « Rendre la justice », suivie du débat, aura lieu le vendredi 18 septembre au cinéma Grand Écran, 9 place Denis Dussoubs à Limoges.

Les visites guidées et conférence auront lieu le samedi 19 septembre au palais de justice historique, 17 place d'Aine à Limoges.

- **Horaires**

Projection cinématographique suivie du débat : 19h30-21h30 (film) / 21h30-22h30 (débat)

Ouverture des lieux au public du palais de justice : 9h00-13h00 / 14h00-17h45.

Visites guidées au palais de justice : 9h30-10h30/ 12h00-13h00/ 14h15-15h15/ 16h45-17h45.

Conférences au palais de justice : 10h45-11h45/ 15h30-16h30.

- **Inscriptions aux visites guidées, conférences et à la projection cinématographique**

Les inscriptions sont obligatoires pour l'ensemble des animations proposées.

Pour les visites guidées et conférences : les pré-inscriptions en ligne seront ouvertes du 14 au 16 septembre 2020 inclus. Elles se réalisent uniquement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante: jep.ca-limoges@justice.fr Les demandes d'inscription seront traitées par ordre chronologique de réception. S'il reste des places à l'issue de la période de préinscription, il est possible de venir s'inscrire sur place, au palais de justice, à partir du samedi 19 septembre à 9h00.

Pour que la demande d'inscription soit valide, il est indispensable de préciser :

- la ou les animation(s) concernée(s) : visite guidée et/ou intitulé de la conférence choisie ;
- le créneau horaire souhaité ;
- le nombre de personnes concernées par l'inscription, ainsi que leurs noms et prénoms.

Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les visiteurs devront systématiquement présenter leur reçu d'inscription pour accéder aux visites guidées et conférences.

Pour la projection cinématographique suivie du débat : l'inscription se fait uniquement par le biais du cinéma Grand Écran de la place Denis Dussoubs, selon la procédure habituelle (s'adresser directement au cinéma).

- **Visites guidées**

Les groupes de visites guidées sont limités à 10 personnes par groupe. Chaque visiteur sera identifié par un badge de couleur.

Trois guides bénévoles effectueront 12 visites guidées au total dans la journée : Madame MARQUER-COLOMER, Présidente de la chambre de la famille, Monsieur CARILLON, Conseiller en charge du secrétariat général de la Première Présidence, Madame GOULET, juriste assistante.

Les visites guidées durent une heure, afin que les visiteurs puissent éventuellement assister, à l'issue, à une conférence de leur choix.

- **Conférences**

Les conférences sont limitées à un nombre maximal de 20 personnes par groupe. Chaque conférence aura lieu 2 fois dans la journée et dure une heure.

Intervenants aux conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : Madame LE MEN-REGNIER, Présidente de Cour d'assises, Monsieur DERENS, Avocat général, et Monsieur FRUGIER, avocat au barreau de la Haute-Vienne.
- La conférence sur les crimes : Monsieur BROUSSE, Professeur d'histoire-géographie et auteur d'ouvrages et un technicien en identification criminelle.
- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : Monsieur TEXIER, Professeur émérite d'histoire du droit et Président de la société archéologique et historique du Limousin.

Salles retenues pour les conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : salle des assises, au rez-de-chaussée.
- La conférence sur les crimes : deuxième chambre, niveau N+1

- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : salle d'Aguesseau, niveau N+1.

- **Projection cinématographique et débat**

Le film « Rendre la justice » de Robert SALIS sera projeté au cinéma Grand Écran de la place Denis Dussoubs de 19h30 à 21h30.

À l'issue de la diffusion, un débat d'une heure aura lieu sur le même thème, en présence de Robert SALIS, auteur, Jean-Christophe HULLIN, co-auteur, Alain CARILLON, conseiller en charge du secrétariat général de la Première Présidence à la Cour d'appel de Limoges, François TESSIER, substitut général en charge du secrétariat général du Parquet Général de la Cour d'appel de Limoges et un avocat représentant Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de la Haute-Vienne.

Vous pouvez retrouver le synopsis et la bande annonce du film en cliquant sur le lien suivant : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=276863.html